Soutien au développement des SPORTS DE NATURE

APPEL A PROJET 2022

Notice explicative

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

N°13 - Septembre 2020

zoom sur

Développement maîtrisé des sports de nature en Hauts-de-France

Jeunesse

Sports

Cohésion sociale

Le développement maîtrisé des sports de nature[1] constitue une politique publique intégrée dans la promotion de la pratique sportive pour tous et dans tous les territoires. Elle est impulsée par le PRNSN [2] et concerne 4 grands axes : l'accès aux lieux de pratique, l'offre sportive structurée, de qualité et encadrée, la promotion des disciplines par milieu et la sensibilisation à l'environnement des pratiquants, éducation par les sports de nature. Les bienfaits de la nature[3] et la pratique d'activités physiques et sportives exercées dans l'espace naturel sont démontrés dans de nombreuses études. Découverte de l'élément naturel (vent, eau…), compréhension du patrimoine naturel (terril, forêt, littoral, habitat de faunes et flores remarquables…), gestion de l'effort ou développement de l'autonomie… sans évoquer les coopérations, le vivre-ensemble, la stimulation des sens, l'orientation… autant d'atouts qui peuvent être mobilisés au service d'une éducation et dont les sports de nature sont supports. ***Voir*** : Education par les sports de nature https://www.sportsdenature.gouv.fr//education

L'espace naturel est fragile ou peut être fragilisé par l'action humaine (pollution, piétinement de la flore, dérangement de la faune…). Les sports de nature, ou plus largement sports outdoor, contribuent à adapter le comportement des usagers (jeunes et adultes), habituellement éloignés de la nature et/ou méconnaissant les milieux en développant sensibilisation et compréhension des habitats, mais aussi en développant des qualités physiques et psychologiques utiles à leur bien-être et à celui des autres (autonomie, confiance en soi, équilibre, adaptation…). L'acquisition ou le renforcement de ces qualités encouragent également le déplacement en mode actif (marche, course à pied, deux roues sans moteur…) favorable au changement des comportements réduisant ainsi la pollution de l'air tout en luttant contre la sédentarité. Milieux nouveaux, activités nouvelles, développement de l'imaginaire, de l'aventure, de la connaissance de soi… la pratique encadrée des sports de nature est propice à susciter des vocations auprès des jeunes ou moins jeunes. Pratiqués en pleine nature ou même dans l'espace urbain avec plus de proximité[4]**,** les sports de nature sont accessibles au plus grand nombre, grâce à un partage organisé de l'espace.

La DRAJES concentre son soutien sur les projets structurants visant l'éducation par les sports de nature. Le spectre est assez large pourvu qu'il réponde à l'un des objectifs suivants :

- **développer un comportement adapté et respectueux de la nature,**
- **encourager les déplacements en mode actif,**
- **révéler de vocations,**
- **favoriser l'accessibilité au plus grand nombre (**jeunes, moins jeunes, porteurs d'un handicap, atteints d'une maladie, éloignés de la pratique…**)**

Vous pouvez vous inspirer des fiches activités mises à disposition par le Pôle ressources national des sports de nature https://www.sportsdenature.gouv.fr/agir/espace-activites et la vision du réseau des acteurs des sports de nature sur les valeurs éducatives des sports de nature de Février 2021.
N'hésitez pas également à revoir la journée technique organisée par le PRNSN « Le sport outdoor investit la ville »

[1] https://www1.ac-lille.fr/appel-a-projets-sports-de-nature-drajes-hauts-de-france-2022-123371
[2] PRNSN, Pôle Ressources National Sports de nature, www.sportsdenature.gouv.fr
[3] Voir Syndrome du manque de nature, réseau Sortir
[4] Revoir la journée technique : « le sport outdoor investit la ville » https://www.sportsdenature.gouv.fr/le-sport-outdoor-investit-la-ville

Affaire suivie par Valérie OLIVIER (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, Engagement et Sport (DRAJES) Hauts-de-France) en lien avec le réseau des acteurs de sports de nature Hauts-de-France.

Porteurs de projet : associations et collectivités (communes, intercommunalités), non commerciaux, ayant une stratégie de développement des sports de nature située en Hauts-de-France, qui n'émargent pas aux aides de l'Agence Nationale du Sport via les projets sportifs fédéraux.

Le soutien se fera selon les moyens financiers disponibles pour cet appel à projet au regard des demandes. Si votre projet a une connotation « sport-santé », il est possible qu'il soit orienté vers d'autres moyens financiers mobilisables ; Dans ce cas, nous vous en informerons. **Votre attention est attirée sur les points suivants** :

1- une seule action par porteur de projets sera retenue.
2- Le montant maximum de l'aide se limitera à 3.000 euros.
3- L'aide ne peut pas financer une même action soutenue par l'ANS et ciblera du fonctionnement (petit matériel, déplacement, prestations…).

Echéances :

1/ Communication relative au soutien exceptionnel Sports de nature 2022 – le 11 Avril 2022 (communication mail) ouverture de l'appel à projet

2/ Pour 15 Mai 2022 : Retour des demandes de subvention « sport de nature » avec les pièces administratives nécessaires **Dossier Association (Cerfa)** / **Dossier Hors Association** valerie.olivier-bruneel@region-academique-hauts-de-france.fr

Pour être éligibles, les actions doivent :

1. débuter en 2022 (et avoir justifié le soutien éventuel de l'appel à projet 2020)
2. se dérouler sur le territoire des Hauts-de-France,
3. être portées par une association ou une collectivité, structure non commerciale,
4. avoir une **finalité éducative par les sports de nature** et répondre à l'un des objectifs énoncés plus haut.
5. ne pas être soutenues par l'Agence nationale du Sport https://www.agencedusport.fr/aides-et-subventions

Une attestation sur l'honneur indiquant qu'il n'y a pas de sollicitation de l'ANS sur votre projet sera demandé.
Le porteur de projet s'intègrera dans le **réseau des acteurs de sports de nature des Hauts-de-France** https://www1.ac-lille.fr/appel-a-projets-sports-de-nature-drajes-hauts-de-france-2022-123371 qui vise à développer, encourager la coopération, la mutualisation en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

3/ Instruction des dossiers

- **Début Juin 2022 :** Sélection des projets
- **Fin Juin 2022** : Notification d'attribution puis mise en paiement durant l'été

Retrouver l'appel à projet Sports de nature 2022, DRAJES HdF :

https://www1.ac-lille.fr/appel-a-projets-appel-a-manifestation-d-interet-123197